Challenge inter-régional de VTT

SAPEURS POMPIERS
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES
2021

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2021.
Commune de MORNAC (16).

JSP/PATS/SPV/SPP/ RETRAITE (FÉMININ et MASCULIN).

Inscription sur dossier.

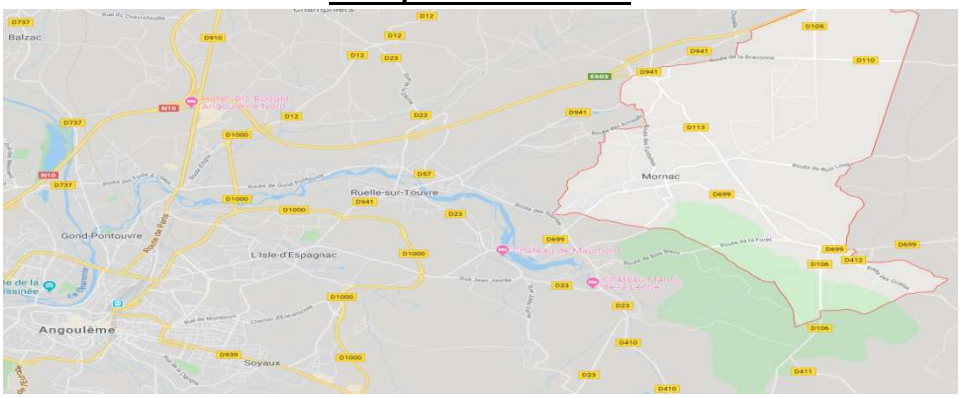

Le mot des Présidents d'Unions régionales des sapeurs-pompiers du Poitou-Charentes et d'Aquitaine Limousin.

Chers amis sapeurs-pompiers,

Vous allez vous retrouver samedi 4 Septembre 2021 à Mornac en Charente pour partager une nouvelle fois votre passion du VTT.

Voici encore une belle occasion d'entretenir les valeurs chères à notre corporation, le respect, l'effort et la camaraderie.

Nul doute que nos hôtes de la Charente, sous la houlette de Jean pierre Fort, le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente, mettent tout en œuvre pour que vous passiez un excellent séjour à Mornac.

Nous remercions le Président de l'UD, le Directeur Départemental et leurs équipes, ainsi que toutes les personnes, organisateurs, sportifs, encadrement qui permettent la réalisation de cette fête sportive.

PatrickLYS
PUR Poitou-Charentes

OlivierDELAS
PUR Aquitaine-Limousin

Le mot du Président du conseil d'administration du SDIS de la Charente :

Au nom de l'ensemble des administrateurs du SDIS et plus généralement au nom de tous les Charentais je ne peux que me féliciter de l'organisation de cette initiative sportive sur notre territoire. Le dynamisme de notre union départementale des sapeurs-pompiers de Charente n'est plus à démontrer et l'organisation d'une course cycliste en est une éclatante démonstration.

Les nombreux sportifs qui emprunteront le parcours pourront apprécier la variété de notre beau département.

Cette manifestation est portée par une équipe de passionnés qui porte haut les valeurs du sport et celles des sapeurs-pompiers, qui, finalement sont assez proches.

Félicitations et rendez-vous le 4 Septembre entre Braconne et Touvre pour une bien belle épreuve.

Mme Brigitte Fouré.
Président du CA du SDIS 16.

UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS POMPIERS
CHARENTE

Le mot du Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente

C'est avec un immense plaisir que les sapeurs-pompiers de la Charente et plus particulièrement la section sport de notre union départementale vous accueilleront pour les épreuves inter-régionales de VTT le 4 Septembre 2021.

Situé sur les terres de l'Angoumois, le circuit très sélectif tracé dans les sous-bois de chêne de la forêt domaniale de la Braconne, haut lieu de rendez-vous des sportifs aguerris de notre département. Les chemins empruntés traverseront les communes de Mornac et Touvre à l'est d'Angoulême.

Tout au long du parcours, des sentiers balisés vous permettront de découvrir les différentes fosses remarquables ainsi que les richesses de ces bois entretenus par l'ONF que je remercie pour son implication dans ce projet.

Je ne doute pas qu'anciens, actifs et jeunes du centre qui prépare depuis près d'un an cette manifestation ; ils mettront tout en œuvre pour vous accueillir dans la région et vous recevoir dans les meilleures conditions, vous permettant de goûter aux trésors de notre gastronomie locale.

Capitaine Jean Pierre Fort
Président de l'UDSP 16

Mot du Directeur Départemental des services d'incendie et secours de la Charente

C'est la 1re fois que l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Charente et plus particulièrement sa section sport, organise un championnat régional de VTT sapeur-pompier.

Même si les activités sportives sont intimement liées aux activités des sapeurs-pompiers, il n'en reste pas moins qu'une telle manifestation nécessite un investissement plein et entier de son comité d'organisation.

Depuis les premières idées, jusqu'au jour de la course, le travail fut intense pour repérer les sites ou rechercher les infrastructures, tout en gérant l'incontournable volet administratif de l'événement.

C'est le fruit de tout ce travail qui permettra aux sportifs présents d'apprécier le parcours et ses nombreuses difficultés, qui font qu'une course reste inoubliable. Donc bravo aux organisateurs et bonne course aux Vététistes !

Colonel Jean MOINE.
DDIS de la Charente.

Mot du Chef de centre de secours d'Angoulême

Le Centre de Secours d'Angoulême en Charente reçoit le championnat inter-régional d'Aquitaine Limousin, Poitou-Charentes de VTT sapeurs-pompiers.

C'est avec un grand plaisir que le personnel du centre de secours d'Angoulême vous accueillera le 4 Septembre 2021 sur la commune de Mornac pour cette compétition qui se déroulera sur les sentiers de la forêt domaniale de Bois Blanc.

Nous espérons que cette journée sera une réussite et qu'elle se déroulera dans les meilleures conditions.

Bien-sûr, nous vous attendons très nombreux.

Salutations sportives.

Capitaine FERRON
Commandant de la Compagnie d'Angoulême

Historique du Championnat régional VTT Aquitaine Limousin Poitou Charentes

CREON 33	
MUSSIDAN 24	
MAGNAC LAVAL	
GUERET	
CORREZE 19	Beynat lac de Miel
Le TEICH 33	
CORREZE 19	Beynat lac de Miel
LAMONTJOIE 47	
NANTIAT 87	
SIROS 64	
BERGERAC 24	Saint Nexans
CADILLAC 33	Lac de Laromet
GUERET 23	Forêt de Chabrières
CHAMBERET 19	Arboretum
AVANTON 86	Avanton
CANCON 47	Lac de Cancon « Jean Metge »
RIBERAC 24	Siorac de Ribérac
ANGOULEME 16	Mornac

REGLEMENT

Article 1- Organisation

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente a été retenue par l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers Aquitaine Limousin et l'Union régionale des sapeurs-pompiers du Poitou Charentes pour organiser le championnat régional de V.T.T des Sapeurs-pompiers.

Article 2 – Conditions de participation

Peuvent participer au championnat régional de VTT des sapeurs-pompiers, tous les adhérents à l'URSPAL et l'URSPPC en qualité de membres actifs ou de membres associés. Ils devront de plus être adhérents à leur Union Départementale respective et à la FNSPF (attestation du Président d'Union à joindre obligatoirement).

Sont considérés comme adhérents, les membres suivants, à jour de leur cotisation et de leur visite médicale :

-membres actifs : les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires (BSPP, BMPM, UIISC), et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) en activité

-membres associés : les anciens sapeurs-pompiers et les jeunes sapeurs-pompiers

Aucune sélection préalable n'est nécessaire pour participer à ce dernier.

Les participants hors région (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) ne rentreront pas

dans le classement régional.

Tous les coureurs présenteront, à leur prise de dossard, une pièce d'identité parmi les quatre Suivantes :

-**Carte nationale d'identité**
-**Carte fédérale en cours de validité**
-**Permis de conduire**
-**Passeport**

ATTENTION

Tout faux document établi dans le but d'engager une personne qui n'est pas sapeur-pompier ou personnel d'un S.D.I.S entraînera des poursuites pour son auteur.

Article 3-Participation

Les engagements reçus sont inscrits suivant l'ordre d'arrivée, les dossards et plaques seront à retirer le jour de la course à la table réservée aux inscriptions à la salle des fêtes de Mornac.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération. Aucun engagement ne sera pris en compte le jour de l'épreuve.

Article 4 – Frais d'engagement.

-La participation au championnat est fixée à 15 euros par compétiteur.
-L'UDSP 16 prend en charge les frais d'inscription pour les participants Charentais.
Lors de votre inscription sur OK TIMES,un code d'inscription vous sera fourni lors du règlement.
Les inscriptions ne sont pas remboursables.

Article 5 – Catégories

Juniors H	17 et 18 ans	2004/2003
Juniors F	17 et 18 ans	2004/2003
Seniors I	19 à 30 ans	2002/1991
Senior 2	31-40 ans	1990/1981
Vétéran 1	41-50 ans	1980/1971
Vétéran2	51-55 ans	1970/1966
Masters I	56 à 62 ans	1965/1959
Masters II	63 à 69 ans	1958/1952
Master III	70 ans et plus	1951 et avant
Féminines I 19 à 30 ans, 2002 à 1991		
Féminines II 31 ans et plus, 1990 et avant		
JSP	Jusqu'à 16 ans	2005 et après

Les âges sont pris en compte sur l'année civile.
Les concurrents retraités devront fournir une attestation de fin d'activité et un état de service de 15 ans au moins.

Article 6 – Les épreuves et Programme

Les épreuves se feront sur un circuit de 8 km à partir de la catégorie Junior et 5 km pour les JSP.

10h00 à 13h00 :-Accueil et remise des plaques
13h45 :-Appel des concurrents
14h00 :-Départ des Seniors 1 & 2
14h10 :-Départ des Vétérans 1 & 2 -Départ des Juniors, Féminines, Masters 1 & 2, JSP
En attendant les résultats, possibilité de se doucher au stade municipal.
18h00 :-Proclamation des résultats et remise des prix à la salle des fêtes ou en extérieur.

CATEGORIES	HEURE D'APPEL	HEURE DE DEPART	Nombres de Tours
Séniors 1 Séniors 2	13h45	14h00	4 tours de circuit (32 km)
Vétérans 1 Vétérans 2 Junior H	13h45	14h05	3 tours de circuit (24 km)
Masters 1 Masters 2 Masters 3 Féminines	13h45	14h10	2 tours de circuit (16 km)
JSP	13h45	14h15	2 tours de circuit (10 km) (petit circuits)

Article 7 – Ordre de départ sur la ligne et contrôle des coureurs

Le placement sur la ligne de départ s'effectue en fonction du numéro d'inscription attribué à la réception de l'engagement. Les coureurs sont rassemblés sur le lieu de départ 10 minutes avant celui-ci, temps durant lequel le port du casque à coque rigide sera contrôlé (**obligatoire**).

Les trois premiers de chaque catégorie de l'année 2019 seront placés sur la première ligne.

Article 8 – La tenue et concurrent doublé

Le port du casque est obligatoire durant toute l'épreuve, les cintres de vos vtt doivent être bouchonnés aux extrémités. La tenue doit être conforme au règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Les coureurs doublés seront classés en fonction du tour dans lequel ils sont dépassés et termineront seulement ce tour. Le non-respect de cette règle entraîne le non classement du concurrent.

Article 9 –Droits et obligations.

Le directeur de la course, les juges et les commissaires de course sont habilités à éliminer tout coureur pour les fautes suivantes :

-Pas de casque,
-Sollicitation d'un engin à moteur,
-Action volontairement dangereuse,
-Refus d'obtempérer à l'ordre d'un commissaire, d'un juge ou d'un directeur de course.

L'engagement au championnat régional de VTT sapeurs-pompiers implique que le compétiteur a bien pris connaissance du règlement et qu'il accepte les clauses.

Il doit donc signer le bulletin d'engagement et y inscrire la mention manuscrite :

« **Ayant pris connaissance du règlement.** »

Le compétiteur doit se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ et après l'arrivée (port de casque, dossards, cérémonie protocolaire, contrôle antidopage, etc…). Le compétiteur abandonnant la course doit immédiatement retirer sa plaque, la remettre à un officiel et ne pourra en aucun cas poursuivre l'épreuve.

Article 10- Sécurité.

Aucun véhicule d'accompagnateur (auto, moto) ne sera admis sur le parcours à l'exception de ceux des organisateurs. Tous les carrefours et les intersections seront protégés. Les points dangereux seront signalés. Un service médical sera assuré pendant la course.

Article 11 – Dépannage.

Tout concurrent qui recevra une aide matérielle ou technique extérieure en dehors de la zone technique sera disqualifié.

Le remplacement de roues ou toutes aides entre concurrents est interdit sous peine de disqualification. Les arrêts des coureurs (réparation ou autre) se feront sur la droite du circuit.

Article 12 – Classement.

Un classement général individuel et par catégorie correspondant à l'ordre d'arrivée sera effectué.

Un classement par département (appartenant à la région) sera pris sur : 1 senior 1 + 1 senior 2 + 1 vétéran 1 + 1 vétéran 2 + au meilleur classement d'un master 1 ou 1 master 2 ou 1 féminine ou 1 junior. Pour les JSP, un classement garçon et un classement fille seront effectués.

Article 13 – Réclamations

Elles seront reçues par les officiels de l'organisation, 15 minutes maximum après l'arrivée du vainqueur de chaque course. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.

Article 14 – Récompenses challenge régional

Les premiers de chaque catégorie recevront un maillot de champion régional. Les second et troisième recevront une récompense. Tous les JSP recevront une récompense après leur participation à la course. Celles-ci seront remises sur le podium protocolaire à l'issue de la compétition en présence des personnalités. Les coureurs devront prendre en compte les horaires de la cérémonie.

A l'issue de cette cérémonie à cause de la COVID 19 il ne se déroulera pas de cocktail dînatoire, il n'y aura pas non plus de buvette ni de restauration..

Article 15- Assurances

Tous les coureurs engagés doivent s'assurer pour tous les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du sport cycliste. Tous les participants doivent obligatoirement fournir l'attestation du médecin Sapeur Pompier comportant la mention suivante:

Ne présente « aucune non contre-indication à la pratique du VTT en compétition ***».***

Article 16- Retrait des dossards

Il se fera le jour de la compétition à la salle des fêtes de Mornac

De

10 h00 à 12 h00.

Rappel : Aucune inscription le jour de l'épreuve.

Article 17 – Les responsables de l'organisation de la course.

Inscription en ligne à faire avant le 28 AOÛT 2021 à l'adresse suivante :

https://ok-time.fr/

DOSSIER D'INSCRIPTION

Afin de pouvoir participer au championnat régional de VTT, chaque responsable d'équipe **devra inscrire son équipe sur le site partenaires OK TIMES.**

-Les fiches individuelles des compétiteurs correctement remplies :

..1. Bulletin d'engagement individuel
..2. Certificat médical SP pratique le VTT en COMPETITION. (pas de licence)
..3. Attestation individuelle du PUD
..4. Autorisation parentale pour les mineurs

Inscription course = 15€
Avant le 28 Août 2021

Les inscriptions ne sont non pas remboursables.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Gérald ROY : 06 71 54 01 68 (Gère les non Charentais)
Jérôme SCLAVON : 06 79 44 30 75 (Gère équipe départementale et charentais)

Liens pour avoir des infos sur l'épreuves :

https://fb.me/e/iluAXCJSb

video du circuit :

https://fb.watch/5x-5JlGOqF/

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT FORESTIER

L'ensemble des pilotes qui seront présents devront respecter le milieu forestier qui nous a été mis à disposition par l'ONF, en particulier emprunter uniquement les chemins et routes du parcours autorisé.

Ils ne devront laisser sur leur passage aucun déchet, matériel usagé, etc…

Tout pilote qui est vu en train de jeter des déchets pendant la course sera disqualifié sur le champ.

Le public devra respecter les mêmes règles.

Une zone pour collecter les déchets sera prévue avant, pendant et après la course au niveau de la zone technique.

PLAN DU CIRCUIT

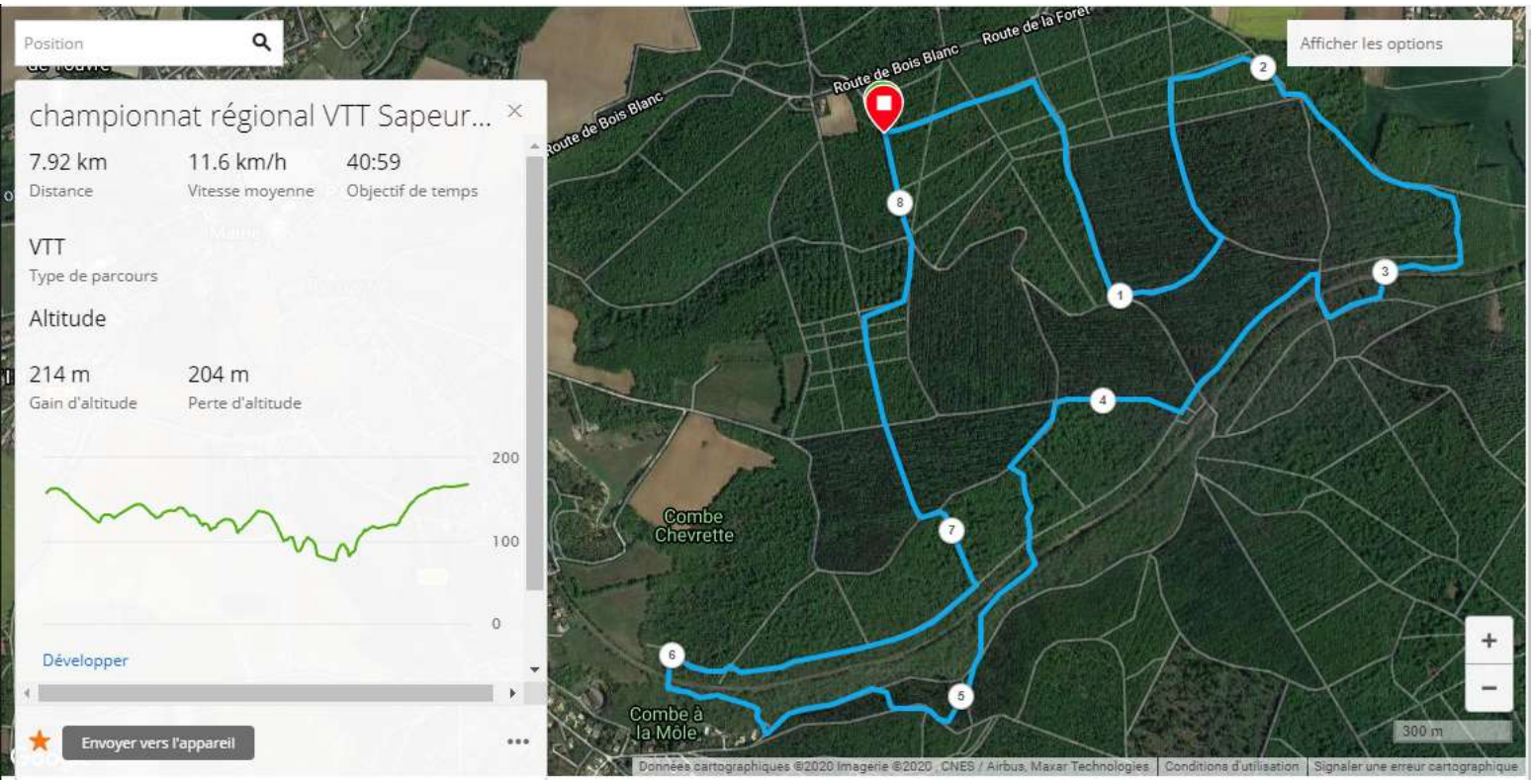

CIRCUIT JSP

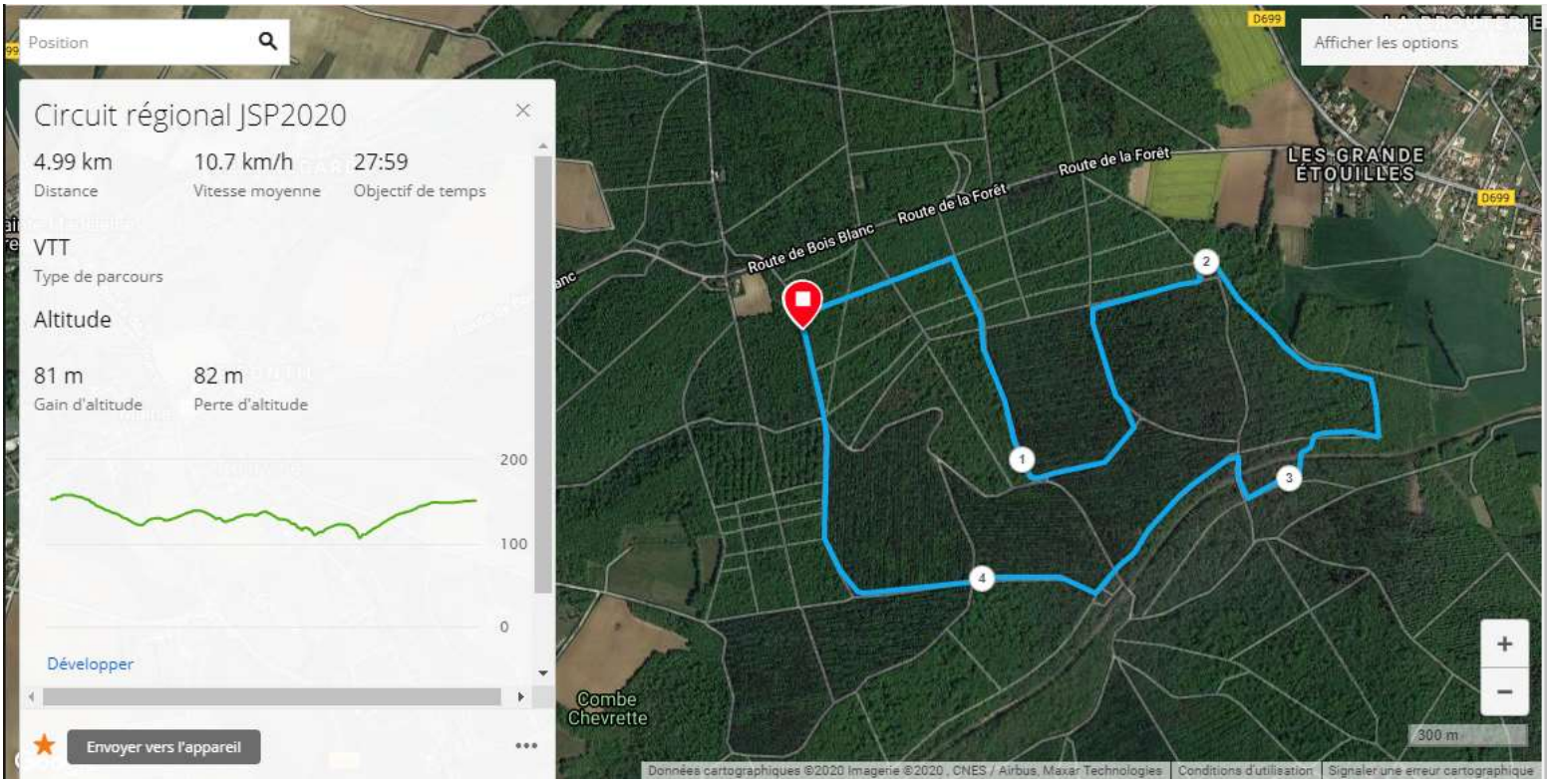

HÉBERGEMENTS

Cet annuaire répertorie tous les hébergements à Mornac. L'inscription pour figurer dans cet annuaire est gratuite. N'oubliez pas également de nous signaler toute modification éventuelle.

DOUCET

CONTACT : MME DOUCET

05 45 23 11 42

GÎTE DES LAQUAIS

CONTACT : M. ET MME JULLION

06 95 31 35 10

gite.laquais@yahoo.fr

RETROUVEZ AUSSI

VIE LOCALE

- Artisans
- Commerçants
- Divers
- La Poste
- Professionnels de la santé

ACCES Mornac : Lien https://www.france-voyage.com/guide/mornac-commune-2905.htm

Mornac est situé sur la route départementale 699 à 10 km à l'EST d'Angoulême.
Si arrivée par Nationale 141 prendre Sortie Les Rassats Mornac Pranzac.

Remerciements aux Partenaires.

FONTAINE JOLIVAL
EAU DE SOURCE

LIBAUD
préfa béton - négoce TP

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

SUNN

SAPEURS POMPIERS ANGOULÊME
Fortitudo Mea Civium Fides

BIKE MASTER
SHOP & CLUB VTT

Bâtiland
L'univers des matériaux
Matériaux - Bricolage
Menuiserie - Carrelage
ETS Guillemeteau
Aigre/Villejésus
St Aulaire de-Boire
Rouillac
Avec vous depuis 1972...

SARL TRANSPORTS HAY

Biologique depuis 1969 Organic since
La Goule Brasserie Artisanale

GUY PINARD ET FILS Sarl
8 Rue de l'Église
16200 FOUSSIGNAC
Tél. : 05.45.35.87.57 - Fax : 05.45.35.84.87
e-mail : tour.vert@wanadoo.fr

Barbé Loïc
Route de Lapouge
24360 st Estephe
Tèl: 06 89 29 39 43
Mail: apiculteurlb@gmail.com
TVA Intra: FR 90 838281301

MAISON DHIERSAT
PINEAU DES CHARENTES
COGNAC
LIQUEURS